

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction

2 612 054

②1 N° d'enregistrement national :

87 03377

⑤1 Int Cl⁴ : A 44 B 1/04, 6/00; A 44 C 11/02, 15/00.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 12 mars 1987.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 37 du 16 septembre 1988.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *ASTIER Pierre Jean-Baptiste.*

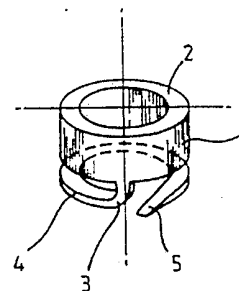
⑦2 Inventeur(s) : Pierre Jean-Baptiste Astier.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Rinuy et Santarelli.

⑤4 Élément pour ornementation vestimentaire adaptable sur un bouton passé dans sa boutonnière.

⑤7 Cet élément comporte un corps cylindrique 1 intérieurement évidé en vue du logement ou du maintien en position d'un bouton B. de manière que la périphérie de ce dernier puisse servir de guide et son axe d'axe de rotation audit corps cylindrique, la base 2 de ce dernier servant de motif décoratif ou de support, la base étant munie d'une bande formant patte réalisée sensiblement dans le sens des génératrices dudit corps cylindrique et constituant l'amorce d'une rampe hélicoïdale se terminant par une extrémité en forme de pointe émoussée.



FR 2 612 054 - A1

D

La présente invention concerne un élément de bijouterie pour ornementation vestimentaire adaptable sur un bouton passé dans sa boutonnière.

5 On connaît déjà des éléments de bijouterie pour ornementation vestimentaire servant de cache-bouton. Les moyens de montage de ces éléments sont très divers et comportent en général des boîtiers coiffant ou enserrant le bouton à cacher. On conçoit alors aisément que l'élément de bijouterie subit le sort du bouton si celui-ci est lui-même décousu, détaché ou arraché du vêtement sur
10 lequel il est porté, ou autrement perdu. C'est là un inconvénient non négligeable d'autant plus important que l'élément de bijouterie a de la valeur.

Pour pallier cet inconvénient, la présente invention se propose de conférer aux moyens de montage de tels éléments de
15 bijouterie une plus grande garantie contre les risques de perte en ce sens que ces moyens de montage coopèrent non seulement avec le bouton lui-même mais avec la portion du vêtement dans laquelle est pratiquée la boutonnière, si bien qu'une fois l'élément de bijouterie mis en place, il est solidaire à la fois du bouton et de sa boutonnière dans
20 laquelle il est engagé ou passé. Il s'ensuit que même si, pour une raison quelconque, le bouton venait à être désolidarisé du vêtement qui le porte, l'élément de bijouterie et le bouton qu'il coiffe auraient encore au moins un point d'attache ou de fixation avec ledit vêtement.

25 Ainsi la présente invention couvre un élément de bijouterie adaptable sur un bouton passé dans sa boutonnière, caractérisé par le fait qu'il comporte un corps cylindrique intérieurement évidé, totalement ou partiellement en vue du logement et du maintien en position d'un bouton de manière que la périphérie de ce dernier puisse
30 servir de guide et son axe de rotation audit corps cylindrique, la première des bases de ce dernier étant ou constituant elle-même le bijou ou le motif de bijouterie ou bien servant de moyen de support ou de fixation de l'objet décoratif, d'ornementation ou de bijouterie proprement dit, la seconde base étant munie d'une bande formant patte

réalisée sensiblement dans le sens des génératrices dudit corps cylindrique et constituant l'amorce d'une rampe hélicoïdale présentant au moins une spire allant en s'écartant de ladite seconde base et se terminant par une extrémité en forme de pointe émoussée.

Suivant une autre caractéristique, la partie interne non
5 évidée du corps cylindrique constitue des zones destinées à servir de zones de butée, pour au moins trois secteurs de la périphérie d'un bouton introduit à l'intérieur dudit corps cylindrique.

D'autres caractéristiques et les avantages de l'invention ressortiront plus clairement de la description qui va suivre faite en
10 regard des dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un élément selon l'invention ;

- la figure 2 est une autre vue en perspective du même élément selon l'invention ;

15 - la figure 3 est une vue à plus grande échelle en élévation-coupe axiale d'un élément selon l'invention monté sur un bouton passé dans une boutonnière ;

- la figure 4 est une vue en perspective d'une forme de réalisation possible d'un élément de bijouterie mettant en oeuvre
20 l'invention ;

- la figure 5 est une vue analogue à la figure 4 suivant une variante de réalisation ;

- la figure 6 est une vue en plan de la position d'un bouton dans un élément réalisé conformément à la variante illustrée à la
25 figure 5 ;

- les figures 7, 8 et 9 sont des figures en perspective illustrant les différentes positions au cours de l'adaptation d'un élément selon l'invention sur un bouton passé dans sa boutonnière ;

- les figures 10 et 11 sont des vues en perspective de deux
30 éléments de bijouterie affectant des formes différentes.

En se référant à ces dessins, l'élément conforme à l'invention comporte un corps cylindrique 1 pouvant être entièrement

évidé intérieurement comme illustré notamment aux figures 1, 2 et 4 ou partiellement évidé intérieurement comme illustré par exemple à la figure 5. Le rôle et la fonction de ce corps cylindrique sont de constituer un logement pour l'introduction et le maintien en position
5 d'un bouton B, de manière que la périphérie de ce dernier prenne appui sur la paroi interne dudit logement et que ce dernier puisse être animé d'un mouvement de rotation dont l'axe serait l'axe dudit bouton, comme cela sera explicité ultérieurement.

Ce corps cylindrique peut être réalisé de manière telle,
10 c'est-à-dire en un matériau et dans une forme extérieure tels qu'il peut servir lui-même d'objet de bijouterie destiné à s'adapter directement sur un bouton. Autrement, ce même corps cylindrique peut servir de support, par exemple par sa base 2, à un élément décoratif ou de bijouterie, comme cela est illustré par exemple aux figures 10
15 et 11. En effet, sur la figure 10 a été illustré un exemple d'utilisation du corps cylindrique 1 comme support d'un élément ornemental ou décoratif D coiffant ledit corps cylindrique 1, alors que la figure 11 illustre l'utilisation de ce même corps cylindrique 1 pour la fixation d'une chaînette C pouvant servir par exemple de
20 chaîne de cravate ou chaînette pour montre à gousset, etc.

Dans tous les cas, la base opposée 2a à la base 2 est reliée par sa périphérie à une patte ou languette 3 s'étendant dans le sens d'une des génératrices dudit corps cylindrique ou se trouvant dans un plan contenant une telle génératrice, cette languette ou patte
25 constituant l'amorce et le départ d'une rampe hélicoïdale 4 comportant au moins une spire allant en s'écartant de ladite seconde base 2a et se terminant par une extrémité 5 en forme de pointe émoussée.

Les parois internes du corps cylindrique 1, lorsque ce dernier est totalement évidé, servent, comme on l'a dit précédemment,
30 de surface d'appui et de guidage coopérant avec le pourtour du bouton B. Par contre, lorsque ce volume interne est partiellement évidé, on peut réaliser de simples zones de contact et de butée coopérant avec trois secteurs de la périphérie du bouton B, comme cela est par exemple illustré aux figures 5 et 6. Les parties pleines 6, 7 et 8

forment ainsi lesdites butées dans le logement restant créé par le vide E entre ces trois butées.

On se sert de l'élément selon l'invention de la façon suivante : lorsque le bouton B est déjà passé dans sa boutonnière b,
5 on présente l'élément selon l'invention de manière à introduire sa pointe émoussée 5 entre les lèvres de ladite boutonnière, comme schématisé à la figure 7. Une fois cette introduction réalisée, le bouton B se trouve être en appui sur toute sa périphérie sur la paroi interne P (figures 7, 8 et 9) du corps cylindrique 1. En imprimant un
10 mouvement de rotation dont l'axe serait nécessairement celui dudit bouton B, la rampe hélicoïdale 4 pénètre progressivement entre les lèvres de la boutonnière b jusqu'au moment où la fin de course est déterminée par la butée de la patte 3 contre lesdites lèvres.

L'élément ainsi monté sur le bouton B coiffe ce dernier ou
15 constitue pour lui une ornementation. Il ne peut en être extrait qu'en procédant aux opérations et aux mouvements inverses de ceux qui viennent d'être décrits. Même si ce bouton B venait à être désolidarisé du vêtement V sur lequel est fixé l'élément selon l'invention, ce dernier ne pourrait être entraîné avec ce bouton, du
20 fait qu'il est en prise avec l'envers de la boutonnière b et que vouloir l'en désolidariser impliquerait la déchirure de cette boutonnière.

Le mode de réalisation de l'élément selon l'invention contribue non seulement à l'ornementation d'un bouton mais également à
25 assurer à l'utilisateur une garantie contre la perte éventuelle de cet élément, celui-ci ayant un point d'attache supplémentaire avec la boutonnière traversée par ledit bouton, lui-même en prise avec ledit élément.

Il va du reste de soi que la présente invention n'a été
30 décrite qu'à titre purement explicatif et nullement limitatif et que toute modification utile, notamment au niveau des équivalences, pourra y être apportée, sans sortir de son cadre.

REVENDEICATIONS

1. Elément de bijouterie adaptable sur un bouton passé dans sa boutonnière, caractérisé en ce qu'il comporte un corps cylindrique (1) intérieurement évidé, totalement ou partiellement, en vue du logement et du maintien en position d'un bouton (B) de manière que la périphérie de ce dernier puisse servir de guide et son axe d'axe de rotation audit corps cylindrique, la première des bases (2) de ce dernier étant ou constituant elle-même le bijou ou le motif de bijouterie ou bien servant de moyen de support ou de fixation de l'objet décoratif, d'ornementation ou de bijouterie proprement dit, la seconde base (2a) étant munie d'une bande (3) formant patte réalisée sensiblement dans le sens des génératrices dudit corps cylindrique et constituant l'amorce d'une rampe hélicoïdale (4) présentant au moins une spire allant en s'écartant de ladite seconde base et se terminant par une extrémité en forme de pointe émoussée (5).

2. Elément de bijouterie selon la revendication 1, caractérisé en ce que la partie interne non évidée du corps cylindrique (1) constitue des zones destinées à servir de zones de butées (6, 7 et 8), pour au moins trois secteurs de la périphérie d'un bouton (B) introduit à l'intérieur dudit corps cylindrique (1).

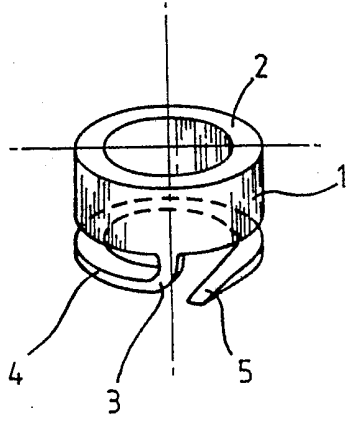


FIG. 1

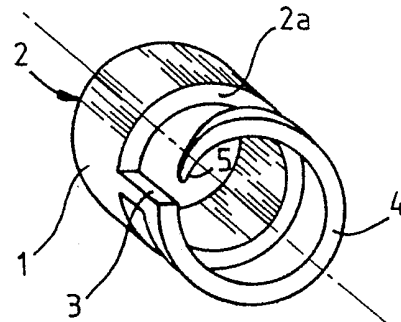


FIG. 2

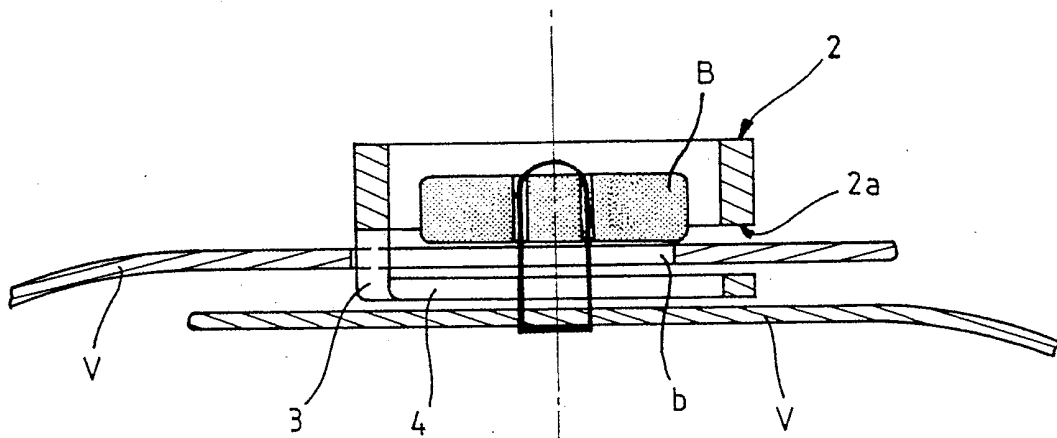


FIG. 3

FIG. 4

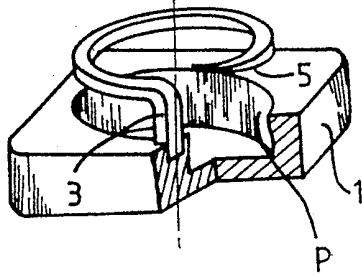


FIG. 5

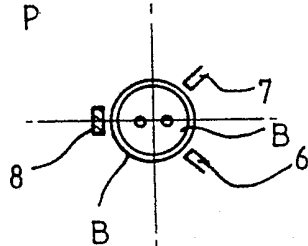
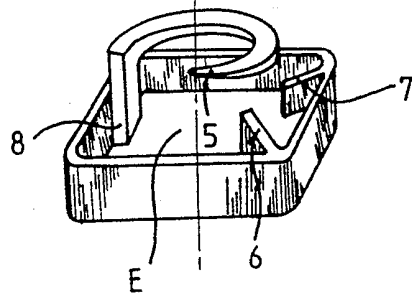


FIG. 6

FIG.7

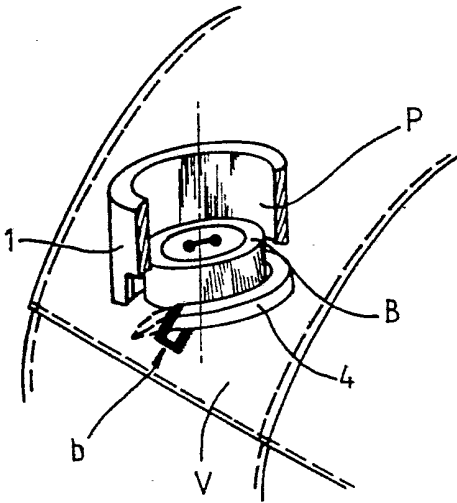


FIG.8

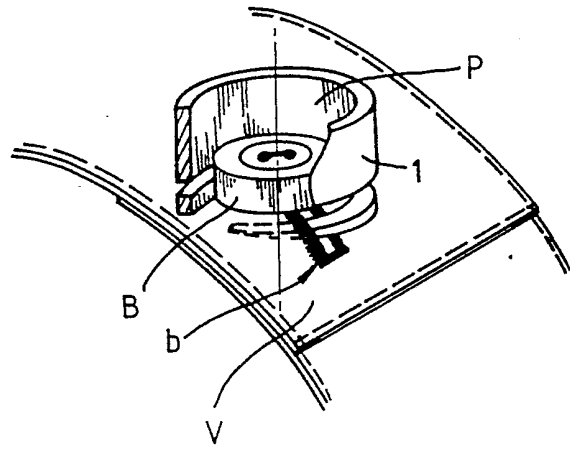


FIG.9

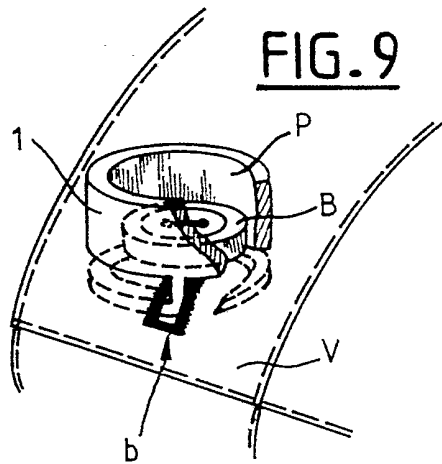


FIG.10

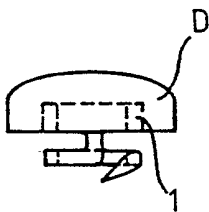


FIG.11

